



Edité par SOS-TORTURE / BURUNDI http://sostortureburundi.org

http://sostortureburundi.org

Bulletin de Justice N° 59 du 30 Juin 2023

61ème anniversaire d'indépendance et 3 ans du Président E. Ndayishimiye au pouvoir

Des célébrations dans l'intolérance et le verrouillage de l'espace démocratique



- 1° A droite, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye célèbre le troisième anniversaire de son accession au pouvoir depuis juin 2020.
- 2° A gauche en haut, le Président du principal parti de l'opposition CNL suspendu depuis le 2 juin 2023.
- 3° A gauche en bas, la journaliste Floriane Irangabiye, détenue et condamnée à 10 ans de prison le 2 mai 2023.

Contacts: Numéro WhatsApp +33 7 81 44 33 08 / E-mail: bulletinjustice@sostortureburundi.org



La célébration du troisième anniversaire de l'investiture du Président Evariste Ndayishimiye, le 18 juin 2023, à quelques jours du 61ème anniversaire de l'indépendance du pays, le 1e juillet 2023, a eu lieu dans un climat de regain d'intolérance politique et de verrouillage de l'espace démocratique.

Au bout de trois ans, le Président Ndayishimiye est parvenu à briser progressivement l'isolement diplomatique du pays, bien que des luttes intestines au sein du CNDD-FDD¹ minent son pouvoir dans une conjoncture économique difficile, marquée par la pauvreté croissante, la corruption endémique, la pénurie des devises et des produits pétroliers, etc. qu'il impute à ses proches collaborateurs.

Profitant de la relance progressive de la coopération internationale, il veut placer le pays sur les rails du développement à travers la « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » avec le concours des intellectuels et des partenaires techniques et financiers, qui ont participé à la deuxième édition du Forum national sur le développement du Burundi en avril dernier.

Cependant, cette vision reste potentiellement compromise par les violations des droits humains et la mauvaise gouvernance qui s'inscrivent dans la continuité de la crise de 2015, d'après les rapports des organisations des droits humains qui dressent des bilans accablants des cas d'assassinats, de tortures, de disparitions forcées, ... sous l'ère Ndayishimiye.

C'est dans ce contexte que le principal parti de l'opposition CNL² se retrouve dans la ligne de mire du pouvoir CNDD-FDD au moment où la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) prépare les élections de 2025-2027. Puis, la condamnation abusive de la journaliste Floriane Irangabiye à 10 ans de prison, le 2 mai 2023, et l'arrestation de 5 responsables des organisations de la société civile en février 2023, quoique libérés en avril 2023, est un message fort d'intimidation envoyé à l'opposition et aux défenseurs des droits de l'homme à l'approche des élections.

A ces récents développements s'ajoute le contentieux électoral de 2015 sur la violation de l'Accord d'Arusha qui n'est pas encore réglé, malgré l'arrêt de la Cour de l'EAC³ du 25 novembre 2021 statuant en défaveur du troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza dont les effets se traduisent encore par un effectif important de réfugiés parmi lesquels figurent des opposants politiques et des défenseurs des droits humains.

Face à ces défis, le Président Evariste Ndavishimiye rejette la responsabilité sur ses « mauvais collaborateurs » et la néo-colonisation alors qu'il dispose des leviers politiques et diplomatiques pour les relever.

La présente édition du Bulletin de Justice revient sur ces « discours victimaires », au lieu de tirer des leçons pour affronter l'avenir et réaliser la « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 », leitmotiv de Gitega. La première partie évoque les commémorations et le discours populiste orienté sur les racines « coloniales » des maux qui freinent le développement actuel. La deuxième partie décrit les défis à relever comme le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance à l'approche des élections de 2025-2027. La troisième partie propose des opportunités à capitaliser pour gagner le pari de la stabilité et du développement.

La Rédaction

Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

² Congrès National pour la Liberté.

³ East African Community (Communauté de l'Afrique de l'Est).

Célébrations et discours anticolonialistes sans impact sur la gouvernance



Le Président E. Ndayishimiye lors de la croisade nationale d'actions de grâces en zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Investi à la présidence de la République du Burundi le 18 juin 2020 pour un mandat de 7 ans, le Président Evariste Ndayishimiye a célébré ses trois ans au pouvoir le 18 juin 2023. L'événement a été marqué par une croisade de prière de quatre jours du 21 au 24 juin 2023 dans la zone de Maramvya de la commune de Mutimbuzi en province de Bujumbura. Une semaine après, le 30 juin 2023, le Président Ndayishimiye a livré un message à la nation à l'occasion de la 61^{ème} célébration du anniversaire de l'indépendance du Burundi acquise le 1^{er} juillet 1962.

Les deux événements ont fait l'objet des interventions médiatiques du Président Evariste Ndayishimiye où il rejette sur les colonisateurs la responsabilité de tous les maux qui freinent le développement et la bonne gouvernance au Burundi.

Ainsi, à la question d'un journaliste de Radio Isanganiro, le 18 juin 2023, concernant le problème majeur qu'il a rencontré depuis son accession au pouvoir, Evariste Ndayishimiye a évoqué le manque d'amour de la patrie dont souffrent les Burundais à cause de lavage de cerveaux imputable à la colonisation.

Autrefois sous la monarchie, a-t-il expliqué, le roi était perçu comme le père de la nation. Après leur départ en 1962, les colonisateurs ont légué



Evariste Ndayishimiye s'entretenant avec un journaliste de Radio Isanganiro le 18 juin 2023.

aux dirigeants burundais la mentalité coloniale qui a perduré jusqu'en1993, lorsque les Burundais croyaient qu'ils allaient recouvrer leur dignité. ⁴ Malheureusement, a-t-il regretté, les leaders ont été assassinés et la crise a frappé plus durement le pays. Pour l'instant, l'heure est à la reconstruction pour rétablir la situation du Burundi ancien, a-t-il renchéri. Mais, se plaint-il encore, la néo-colonisation est toujours là en incitant les Burundais à croiser les bras pour les distraire et les amener à compter sur l'aide au développement.

⁴ La période des années 90 a été marquée par la transition démocratique après l'ère postcoloniale des régimes militaires en Afrique. Au Burundi, le candidat Melchior Ndadaye du parti Frodebu (Front pour la Démocratie au Burundi) remporta la victoire aux élections présidentielles en juin 1993, mais il fut assassiné trois mois après. Une longue période de guerre civile à caractère politico-ethnique s'en suivit jusqu'à la signature de l'Accord d'Arusha en 2000 à l'issue des négociations qui ont permis la tenue des élections en 2005 qui ont porté le CNDD-FDD au pouvoir.

Il n'épargne pas non plus ses « *mauvais collaborateurs* » et les opérateurs économiques pour leur implication dans la corruption, le pillage des ressources naturelles et le sabotage de l'approvisionnement du pays en carburant. Pour lui, ils sont mus par un esprit colonial car les colonisateurs pillaient les ressources du pays en maltraitant la population. ⁵ Le Président a également prié pour les magistrats en les appelant à se ressaisir pour asseoir une justice équitable et cesser les mauvaises pratiques de demander des pots-de-vin. ⁶



par un autre journaliste de la radio BBC, le 17 juin 2023. si le Gouvernement burundais envisage d'accueillir Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi, Evariste Ndayishimiye

a répondu par la négative en précisant que c'est une question dépassée.

Le Président a révélé en outre que la même question lui avait été posée par l'envoyé spécial de l'Union européenne pour les droits de l'Homme. Dans sa réponse, a-t-il confié à son interlocuteur, il a comparé la nomination du Rapporteur spécial de l'ONU avec un bananier planté dans un environnement toxique et qui, pour croître, se nourrit du poison par ses racines, d'où personne ne pourrait consommer les fruits de cette plante. De même, il serait superflu qu'on prenne des décisions prises ailleurs pour les imposer au Burundais, c'est toujours une approche coloniale, a-t-il martelé.

Quant au fonctionnement des institutions, le Président remet en question le concept de 4^{eme} pouvoir attribué à la presse et, au sens plus large, à la société civile. Selon lui, le pays est doté de trois pouvoirs à savoir l'Exécutif, le Parlement et la Justice. Les autres acteurs n'ont pas de compte à rendre. Pour lui, le rôle de la société civile est de soutenir la politique du pays en contribuant par exemple à l'objectif gouvernemental de parvenir à ce que chaque bouche ait à manger et que chaque poche ait de l'argent.⁸

A l'occasion de la célébration du 61^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi, l'impact négatif de la colonisation sur le développement économique du pays a été également évoqué dans le message à la nation du Chef de l'Etat le 30 juin 2023.

Il est précisé, dans le message, aux paragraphes 5 et 8 (en Kirundi), que la cause principale du sous-développement et de la pauvreté, 61 ans après l'indépendance, réside dans les séquelles de la colonisation... « le Burundi a connu des reculs importants avec la colonisation car autrement, il serait très développé : dans le Burundi ancien, on exploitait les

_

RTNB, 18 juin 2023 IKIYAGO NA SEBARUNDI CO KUWA 18/06/2023, Lien: https://www.youtube.com/watch?v=RxUg2DXDrDg.

⁶ RTNB 24:06/2023, Prière nationale: "Que l'Esprit Saint soit notre guide de tous les jours" (Chef de l'Etat), Lien : https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=7/1/51

⁷ Il parlerait de Eamon GILMORE Représentant Spécial de l'UE pour les Droits de l'homme qui s'est rendu au Burundi en février 2023.

⁸ BBC, Imvo n'Imvano 17/06/2023,

Ikiganiro cyihariye BBC Gahuza yagiranye na Perezida w'u Burundi, Evariste Ndayishimiye, Lien: https://www.bbc.com/gahuza/podcasts/p02pcb5c/p0fw9ck3

mines en produisant des houes, des lances, des flèches et d'autres outils nécessaires pour le développement ».9

La même thèse du colonisateur toujours responsable de tous les maux était contenue dans le message à la nation lors de la célébration du $60^{\rm ème}$ anniversaire de l'indépendance du pays en termes suivants : « En matière de développement, le régime colonial a opéré un lavage complet de cerveaux qui nous a fait perdre les connaissances et les technologies que les Burundais utilisaient pour subvenir à leurs besoins. En effet, avant l'arrivée des colonisateurs, les Burundais étaient indépendants aussi politiquement qu'économiquement grâce à leurs sciences et techniques : ils transformaient les minerais du Burundi pour fabriquer les outils, ils faisaient la céramique, la menuiserie, la vannerie, ils fabriquaient des habits et d'autres produits de première nécessité. » 10

Ce type de « discours victimaires » vis-à-vis de la colonisation et de la néo-colonisation, tenus encore par certains leaders africains, comme le Président Evariste Ndayishimiye et ses prédécesseurs, relève d'un « populisme identitaire et anticolonialisme démagogique : symptômes de la partitocratie en Afrique » d'après le titre du billet publié sur le blog de Mediapart par Alexis Dedith.

Selon cet auteur « soixante ans après les indépendances africaines, la résilience de la thématique de la lutte de libération apparaît clairement comme un camouflage des nouvelles politiques de prédation en œuvre dans les partitocraties africaines qui se substituent activement aux autocraties... En Afrique la personnalisation du débat politique, le discours identitaire partisan, le populisme et l'anticolonialisme démagogiques apparaissent comme étant les indices de la déficience de la représentativité démocratique ». 11

Bref, le discours populiste qui met sur le dos de la colonisation les problèmes de gouvernance et de développement en diluant l'obligation de rendre compte par les dirigeants et les élus du peuple, ne pourrait dissiper de nombreuses préoccupations de la population, dont l'intolérance politique et les violations des droits de l'homme, la pauvreté, le chômage... à la veille du processus électoral, qui sont abordées dans la partie suivante.

_

⁹ Présidence du Burundi, 30 juin 2023, **IJAMBO RISHIKIRIJWE NA NYENICUBAHIRO UMUKURU WIGIHUGU MU GUHIMBAZA IMYAKA 61 IRANGIYE UBURUNDI BUHABUJE INTAHE Y'UKWIKUKIRA,** Lien: https://www.presidence.gov.bi/2023/06/30/ijambo-rishikirijwe-nanyenicubahiro-umukuruwigihugu-mu-guhimbaza-imyaka-61-irangiye-uburundi-buhabuje-intahe-yukwikukira/
¹⁰ Présidence du Burundi, 01/07/2022,

Discours de Son Excellence Evariste Ndayishimiye à l'occasion du 60^{ème} Anniversaire de l'Indépendance, Lien : https://www.presidence.gov.bi/2022/07/01/discours-de-son-excellence-evariste-ndayishimiye-a-loccasion-du-60eme-anniversaire-de-lindependance/

Le Club Mediapart, Billet de Blog, 18 Décembre 2016, **Populisme identitaire et anticolonialisme démagogique : la partitocratie en Afrique**, Lien : https://blogs.mediapart.fr/alexis-dieth/blog/181216/populisme-identitaire-et-anticolonialisme-demagogique-la-partitocratie-en-afrique

Regain de l'intolérance et du verrouillage de l'espace démocratique

Le 19 juin 2023, le Président de la CENI, Pierre Claver Kazihise a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré que son institution était en train d'élaborer le cadre légal des élections de 2025-2027, notamment sur les amendements de la loi électorale actuelle. Cela est motivé par la nouvelle loi organique N° 1/05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones, des collines et quartiers de la République du Burundi. 12

Mais, comme les années antérieures, ce nouveau processus électoral reste potentiellement compromis par les violations des droits humains et la mauvaise gouvernance qui s'inscrivent dans la continuité de la crise de 2015, à la veille du processus électoral de 2025-2027.

C'est dans ce contexte que le principal parti de l'opposition CNL se retrouve dans la ligne de mire du pouvoir CNDD-FDD. L'on se rappelle que ses activités ont été suspendues le 2 juin 2023 par le ministre de l'Intérieur, Martin Niteretse, une décision rendue publique le 6 juin 2023, sous le prétexte que cette formation politique traverse une crise interne.



Agathon Rwasa, Président du parti CNL dans le collimateur du pouvoir.

Le Président du CNL, Agathon Rwasa, a qualifié cette mesure d'arbitraire car, d'après lui, « les partis politiques s'organisent librement et le ministre de l'Intérieur n'a pas à s'immiscer dans leurs affaires internes. Il ne faut pas qu'il se donne l'autorité de malmener notre parti politique qui s'emploie à s'organiser en vertu de la loi. » ¹³

Puis, parallèlement à cette mesure, des membres de ce parti sont la cible des actes d'assassinats et de tracasseries judiciaires ou politico-administratives. C'est le cas de Jean Claude Niyongabo, originaire de la colline de Shemba et zone de Muzye en province de

Rutana, membre du parti CNL, qui a été assassiné le 20 mai dernier. ¹⁴ Le 15 juin 2023, Christophe Nduwayo, un membre du parti CNL et ancien député au sein de l'assemblée de l'EAC, a été arrêté par des policiers en complicité avec un employé de la mairie de Bujumbura et le parti CNL avait dénoncé cet acte d'intolérance politique. ¹⁵

¹² ABP, 19 juin 2923, **Préparation de la contribution de la CENI dans l'élaboration du cadre légal des élections de 2025-2027**, Lien : https://abpinfo.bi/2023/06/21/preparation-de-la-contribution-de-la-ceni-dans-lelaboration-du-cadre-legal-des-elections-de-2025-2027/

¹³ IWACU, 07/06/2023, Suspension des activités du CNL : « **C'est de l'arbitraire », dixit Agathon Rwasa**, Lien : https://www.iwacu-burundi.org/suspension-des-activites-du-cnl-cest-de-larbitraire-dixit-agathon-rwasa

¹⁴ INZAMBA, **Journal du 17 juin 2023**, Lien: https://inzamba.org/journal-du-17-juin-2023/

¹⁵ Inzamba, **Journal du 15 juin 2023**, Lien: https://inzamba.org/journal-du-15-juin-2023/

De même, les défenseurs des droits de l'homme restent sous le choc de la condamnation de la journaliste Floriane lrangabiye à 10 ans de prison et à une amende de 1000 000 francs burundais (480 dollars des États-Unis), le 2 mai 2023. Elle est en détention depuis son arrestation le 30 août 2022.

Selon l'organisation Human Right Watch, sa détention sans inculpation pendant plusieurs mois et le fait que le procureur n'ait pas apporté de preuves crédibles attestant de l'existence d'un crime au cours du procès ont constitué des violations flagrantes du droit burundais et international. ¹⁶

En février 2023, cinq responsables des organisations de la société civile avaient été arrêtés et ont été libérés, fort heureusement, en avril 2023 après un tollé de protestations

La journaliste Floriane Irangabiye condamnée à 10 ans de prison.

fusant des milieux diplomatiques et des organisations de défense des droits des droits humains.

De son côté, la Ligue Iteka dresse un bilan accablant des violations des droits humains qui s'inscrivent dans la continuité de la crise de 2015. Ainsi, depuis que le Président Evariste Ndayishimiye ait accédé au pouvoir en date du 18 juin 2020 jusqu'au 25 avril 2023, la Ligue Iteka a pu documenter 1748 personnes tuées dont 755 cadavres retrouvés, 133 personnes enlevées, 198 personnes torturées, 1920 personnes arrêtées ainsi que 348 personnes victimes de VSBG.¹⁷

A ces récents développements s'ajoute le contentieux électoral de 2015 sur la violation de l'Accord d'Arusha qui n'est pas encore réglé, malgré l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 statuant en défaveur du troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza dont les effets se traduisent encore par un effectif important de réfugiés parmi lesquels se trouvent des opposants politiques et des défenseurs des droits humains.

Rappelons que dès 2015, la crise burundaise a jeté sur le chemin de l'exil presque tous les politiciens et leaders de la société civile, y compris des frondeurs du CNDD-FDD qui s'opposaient à la candidature de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat illégal et illégitime (fin avril/début mai 2015). Une seconde vague de départs était composée d'officiers des anciens forces armées Burundaises (Ex-FAB) et de responsables de l'opposition et de la société civile, déclenchée par le putsch manqué du 13 mai 2015 (seconde moitié de mai/début juin 2015). Les derniers exilés ont quitté le pays après le durcissement de la répression, l'échec des manifestations contre le troisième mandat et la réélection de Pierre Nkurunziza fin juillet 2015. 18

¹⁶ HRW, 4 mai 2023, **Au Burundi, un tribunal confirme la condamnation d'une journaliste**, Lien : https://www.hrw.org/fr/news/2023/05/04/au-burundi-un-tribunal-confirme-la-condamnation-dune-journaliste

¹⁷ Ligue Iteka, Avril 2015, EN QUOI LE POUVOIR DU GÉNÉRAL NDAYISHIMIYE EVARISTE DIFFÈRE DE CELUI DE FEU PIERRE NKURUNZIZA SUR LE PLAN SÉCURITAIRE ET DROITS DE L'HOMME: PÉRIODE DU 25 AVRIL 2015 AU 25 AVRIL 2023, Lien: https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/05/Rapport-avril-2015-avril-2023.pdf

Thierry Vircoulon, Notes de l'IFRI, Avril 2017, **L'opposition burundaise en exil,** Lien : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/vircoulon opposition burundaise en exil 2017.pdf

Tirer profit des résultats pour consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance

Le Président Evariste Ndayishimiye est parvenu à briser progressivement l'isolement diplomatique du Burundi depuis 2015 et il veut en profiter pour placer le pays sur les rails du développement à travers la « *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* ».

Cette percée diplomatique est matérialisée principalement par la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de retirer le Burundi de son agenda politique dès décembre 2020. Cela a été motivé par « une amélioration de la situation sécuritaire au Burundi (...) les élections globalement pacifiques ont marqué une nouvelle phase ». Mais l'ONU appelait tout de même Gitega « à lutter contre les violations des droits de l'homme et autres problèmes persistants». 19



Albert Shingiro, ministre burundais des Affaires Étrangères au milieu, entouré par des membres d'une délégation de l'UE au Burundi, le 2 février 2021.

Quant à l'Union européenne, elle a levé, le 8 février 2022, les sanctions prises contre le Burundi depuis 2016, à l'issue d'un dialogue qui avait repris en 2021 et qui continue, car la 5^{ème} session de ce dialogue a eu lieu à Bujumbura le 22 juin 2023.²⁰

Comme les Nations Unies, la question des droits de l'Homme reste en haut de l'agenda, notamment les recommandations faites lors de l'Examen Périodique Universel à Genève (EPU), d'après la cheffe adjointe de la

Délégation de l'Union européenne au Burundi Martina Borovac Pecarevic.²¹

En avril 2023, les services du FMI²² et les autorités burundaises ont signé un accord adreferendum sur des politiques économiques et des réformes à soutenir dans le cadre d'un nouveau programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), pour une enveloppe d'environ 261,7 millions de dollars. Dans cet accord, « la bonne gouvernance et les réformes structurelles seront au cœur du programme des autorités à moyen terme afin

8

¹⁹ RFI, 5/12/2020, **Le Conseil de sécurité de l'ONU retire le Burundi de son agenda politique**, Lien : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201205-le-conseil-de-sécurité-de-l-onu-retire-le-burundi-de-son-agenda-politique ²⁰ ABP, 22 juin 2023, **Tenue de la 5ème session du dialogue politique entre le Burundi et l'UE**, Lien : https://abpinfo.bi/2023/06/22/tenue-de-la-5eme-session-du-dialogue-politique-entre-le-burundi-et-lue/

²¹ IWACU, 19/06/2023, Gitega/UE-Martina Borovac Pecarevic : « Il faut absolument être intransigeant avec la corruption »Lien : https://www.iwacu-burundi.org/pecarevic-il-faut-absolument-etre-intransigeant-avec-la-corruption/

²² Fonds Monétaire International.

de garantir un environnement des affaires propice à la création d'emplois et à une croissance diversifiée et inclusive tirée par le secteur privé. » ²³

Le 22 juillet 2022, le Président Evariste Ndayishimiye a été élu à la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), lors d'un sommet des Chefs d'Etat à Arusha en République Unie de Tanzanie à l'issue du mandat de son homologue kényan Uhuru Kenyatta.

Puis, le Président Ndayishimiye a largement contribué au dégel des relations tendues entre le Rwanda et le Burundi sous le régime de son prédécesseur feu Pierre Nkurunziza depuis 2015, ce qui a eu un impact visible sur la reprise de la circulation des personnes et des biens entre les deux pays.

Fortes de ces résultats, les autorités burundaises devaient en tirer profit pour engager le pays sur la voie de la paix et de la stabilité politique en consolidant l'Etat de droit qui se caractérise par le respect des normes juridiques garantissant la protection des libertés et droits fondamentaux.

Autrement dit, plutôt que d'agiter constamment l'épouvantail du néocolonialisme pour échapper à l'obligation de collaborer avec le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, les autorités devaient coopérer de manière effective avec tous les mécanismes découlant des instruments adoptés et ratifiés par l'Etat du Burundi comme le Conseil des Droits de l'Homme et les procédures spéciales. ²⁴ Bien plus, l'article 19 de la Constitution précise que « les droits et les devoirs proclamés et garantis par les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme régulièrement ratifiés font partie de la constitution ».

Quant au contentieux électoral de 2015 dont les effets néfastes continuent de se manifester, le Président Evariste Ndayishimiye, en tant que responsable au premier chef de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), devait mettre en application l'arrêt rendu par la Cour de Justice de cette organisation invalidant le troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza par un dialogue politique inclusif tant revendiqué dans différents forums politiques rassemblant les Burundais résidant au pays et à l'étranger.

Bref, à la place des « discours victimaires » sur le néocolonialisme, il est impératif de promouvoir, en toute souveraineté et indépendance, un mode de gouvernance respectueux de l'Etat de droit, de la démocratie et de la dignité humaine, garant de la paix et de la sécurité.

https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/04/10/pr23113-imf-reaches-staff-level-agreement-on-a-40-month-extended-credit-facility-with-burundi

²³ FMI, 10 avril 2023, Les services du FMI et le Burundi concluent un accord ad-referendum sur un programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC),

Conseil des Droits de l'Homme, **Bienvenue au Conseil des droits de l'homme** Lien : https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/about-council

Conclusion

Les commémorations des événements importants, comme l'indépendance du pays, sont nécessaires pour tirer des leçons du passé afin de mieux gérer le présent et construire l'avenir dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Certes, la colonisation a causé un énorme préjudice au Burundi ainsi qu'à d'autres pays en Afrique comme ailleurs, où les peuples ont payé un lourd tribut en termes de pertes humaines, de pillage des ressources, d'effritement des valeurs culturelles et de déstructuration des sociétés, qui ont occasionné des crises identitaires à l'origine des conflits meurtriers dans la sous-région des grands lacs particulièrement.

Cependant, plus d'un demi-siècle après l'indépendance, l'autorité gouvernementale ne devait plus mettre sur le dos du colonisateur ses propres manquements dans la gestion des crises socio-politiques et économiques de la période postcoloniale.

L'Etat du Burundi est souverain et dispose de ses propres lois et règlements qui régissent les institutions gérées par des responsables nationaux en toute indépendance. Ces derniers ont l'obligation d'observer ces textes de lois ainsi que les normes de bonne gouvernance résumées par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en cinq piliers, à savoir « la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte de ses actes, la participation, la capacité de répondre aux besoins de la population ».²⁵

En conséquence, les discours anticolonialistes, qui frisent la démagogie pour diluer la responsabilité de l'autorité dans la bonne gouvernance, ne répondent plus aux besoins de la population. Par contre, l'heure est venue de passer à l'action et de gérer de manière efficiente les séquelles persistantes du passé pour affronter sereinement l'avenir et atteindre notamment la « *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060*» dont le Gouvernement s'est doté.

Quant au phénomène de l'intolérance politique et du verrouillage de l'espace démocratique qui prend de l'ampleur à l'approche des élections de 2025 et 2027, il s'avère urgent de prévenir la réédition des crises électorales des années 2010 et 2015, qui ont occasionné des violations graves des droits humains.

Pour ce faire, le Président de la République et ses proches collaborateurs sont appelés à actionner les leviers politiques, législatifs et administratifs pour instaurer un climat d'ouverture et de dialogue inclusif avec tous les acteurs politiques et non étatiques, tout en garantissant aux populations l'exercice de leurs droits et libertés fondamentales.

10